

Rapport annuel 2023

**Prix et qualité du service public
de prévention et de gestion des
déchets ménagers et assimilés**



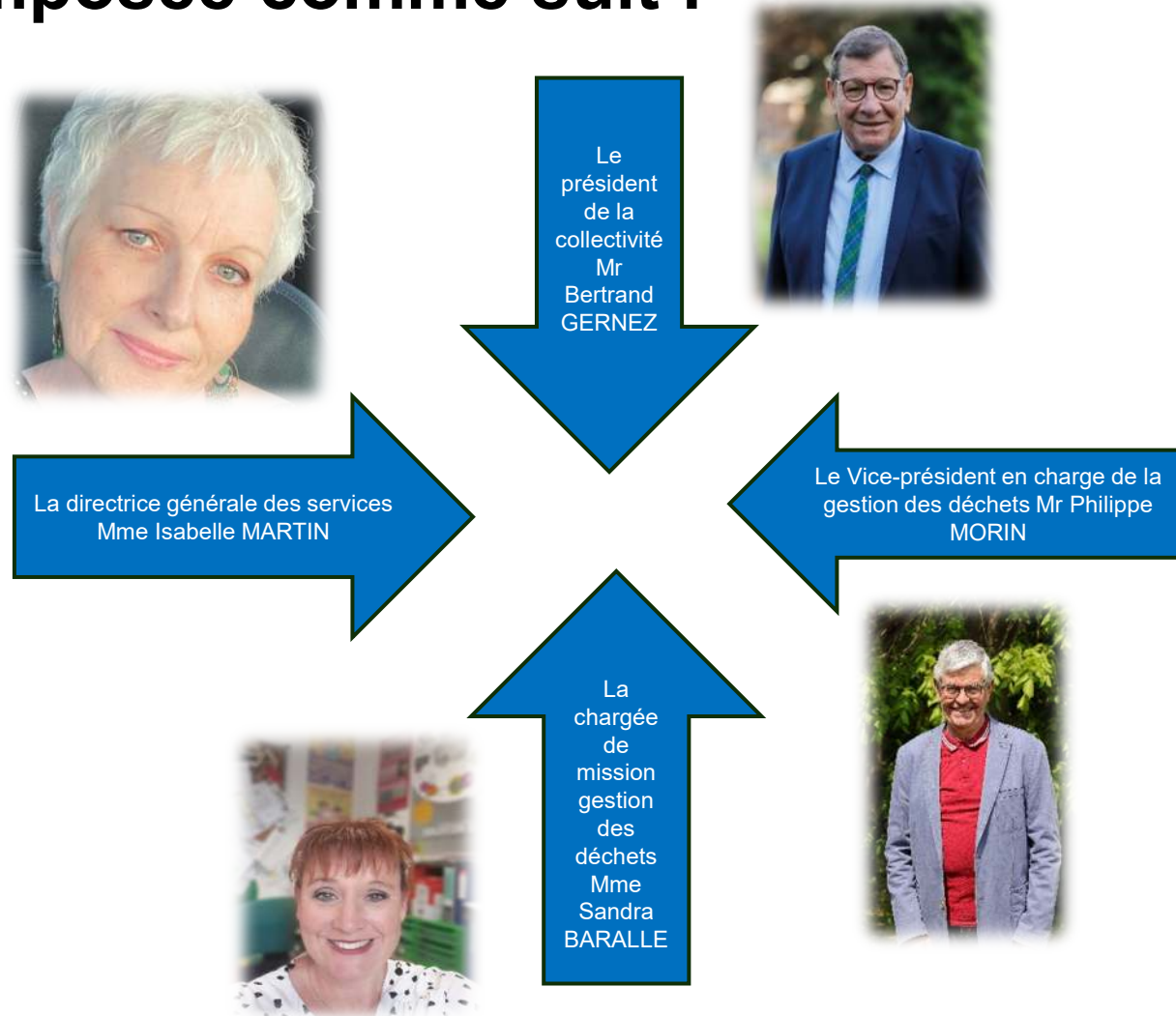
AVANT PROPOS

- Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est une obligation légale.
- La loi de transition énergétique du 17 août 2015 a intégré à l'article 98 des précisions concernant le rapport annuel. Le décret d'application de cet article est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017.
- Cet article a modifié le Code Général des collectivités territoriales :
- « Art. L.2224-17-1. Le service public d'élimination des déchets fait l'objet d'une comptabilité analytique »
- « Monsieur GERNEZ, Président de la CCVT présente au conseil le rapport destiné notamment à l'information des élus et des usagers ».
- « Le rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'attente des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixées au niveau national.
- Il rappelle notamment l'ordonnance du 29 juillet 2020 relative à la prévention et à la gestion des déchets qui inscrit l'objectif de 65 % de déchets réutilisés ou recyclés à l'horizon 2035.
- « Le rapport présente les recettes et les dépenses du service par flux de déchets ».
- La partie de ce rapport liée au traitement est constituée des éléments massifiés du SMDO en charge du traitement pour les 18 collectivités de l'Oise membre de ce syndicat.
- Ce rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 et sur le site internet de la collectivité.
- Les rapports annuels des déchets sont disponibles sur simple demande auprès de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle : accueil@vexinthelle.com

CHAPITRE I

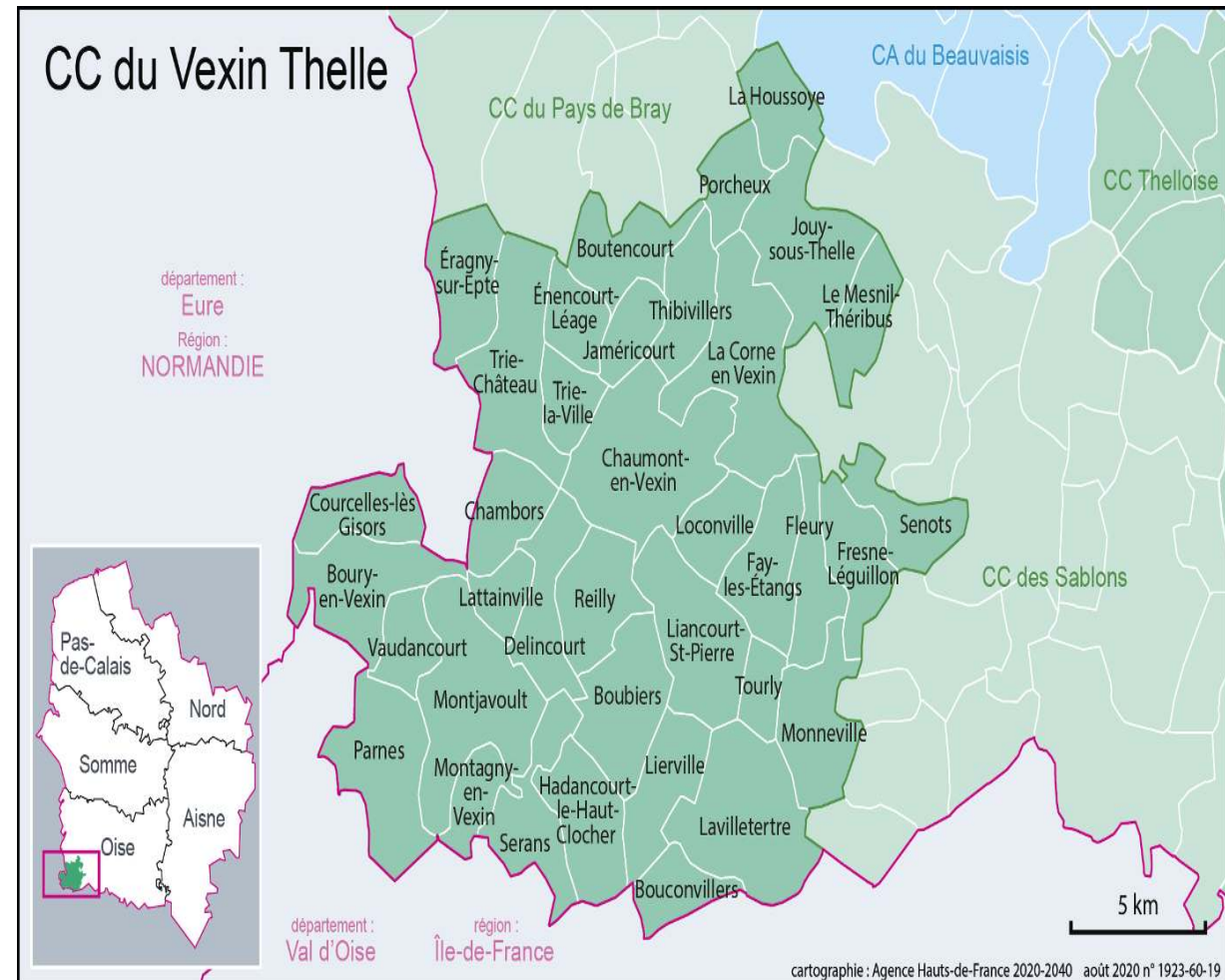
Présentation du service et du territoire

L'équipe de la Collectivité en charge de la gestion des déchets est composée comme suit :



Présentation de la collectivité

- Le siège de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle est situé au 6 rue Bertinot Juel – Espace Vexin-Thelle n° 5 – 60240 Chaumont en Vexin.
- En 2023, la collectivité est composée de 37 communes pour une population de 20 905 habitants.
- La collectivité exerce en 2023 la compétence collecte des déchets ménagers, sélectifs et des encombrants.



CHAPITRE II

**Les installations gérées par le SMDO
depuis le 1^{er} juillet 2022**

I - Les installations – La déchèterie à LSP et le point propre à Porcheux

Une déchèterie est un centre aménagé ouvert au public pour le dépôt sélectif des déchets dont l'habitant ou le professionnel ne peuvent se débarrasser de manière satisfaisante par la collecte normale des ordures ménagères et du fait de leur quantité ou de leur volume.

Après un stockage transitoire, ces déchets sont valorisés dans des filières adaptées, ou à défaut traités dans l'ISDND du Bôchet (décharge) pour les DIB et les gravats.

La déchèterie comme le point propre sont accessibles à l'ensemble des habitants des 37 communes composant la Communauté de Communes du VEXIN-THELLE ; ainsi qu'aux entreprises.

Ces installations sont soumises à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Il est à noter que la gestion des déchèteries, bas et haut de quais a été transférée au 1^{er} juillet 2022 au SMDO.



La déchèterie située à Liancourt Saint Pierre (60240)



Le point propre situé à Porcheux (60390)

II Les conditions d'accès à la déchetterie et au point propre pour l'année 2023



- Particuliers du territoire : GRATUIT
- Mairies du territoire : GRATUIT
- Professionnels du territoire : 15€/m³
- Etablissements publics du territoire : 10€/m³
- Professionnels hors du territoire : 25€/m³

L'ensemble des habitants du Vexin-Thelle ainsi que les administrés des EPCI ayant adhéré au SMDO peuvent se rendre sur ces deux sites. Il convient auparavant d'avoir effectué sa demande de carte en s'enregistrant sur le site : www.smdoise.fr

CHAPITRE III

Les flux collectés

I – Le tri sélectif

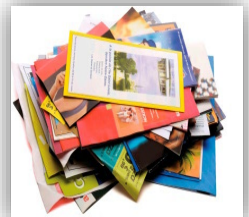
Le tri sélectif est organisé en porte à porte sur l'ensemble du territoire. Chaque habitation est dotée d'un bac à couvercle jaune pour collecter les déchets recyclables.

La taille du bac est adaptée en fonction du type d'habitat et de sa composition. Les bacs sont de 120, 240 ou 660 litres.

Les déchets acceptés font partie du cahier des charges du barème F signé avec CITEO dans le cadre du « soutien à la performance ».

Depuis 2016, la Communauté de Communes est en extension des consignes de tri ce qui permet de collecter en « mono-flux », à savoir que les anciens « corps creux » et « corps plats » sont mélangés.

Ainsi les déchets suivants peuvent être déposés en vrac dans le bac à couvercle jaune.



II – Les déchets ménagers

Comme le tri sélectif, la collecte des déchets résiduels est organisée une fois par semaine. Sur le territoire, certains lieux (cantines, métiers de bouche, commerçants) sont collectés deux fois par semaine.

Les déchets ménagers, les encombrants ainsi que les déchets sélectifs, sont traités par le SMDO respectivement à l'incinérateur et au centre de tri, tous deux situés sur la commune de Villers Saint Paul (60870). Construit en 2003, le centre de tri est modernisé en mars 2018 pour atteindre une capacité de 72 000 T/an.

La collectivité communique régulièrement sur la réduction de ce type de déchets. Même avec un tri optimisé, il reste des déchets qui ne sont pas recyclables, ou difficiles à recycler par manque d'exécutoire; de type (quelques exemples):

- Couches
- Collants
- Sacs d'aspirateur pleins
- Serviettes en papier usagées
- Litière pour chat
- Sable pour cage à oiseaux
- Serviettes hygiéniques
- Coton-tige et mouchoirs
- Lames de rasoir
- Charbon, allumettes et cendres...

Les bacs destinés à recevoir les collectes non recyclables ne doivent pas être dotés de couvercle jaune ou vert (destinés aux collectes sélectives).

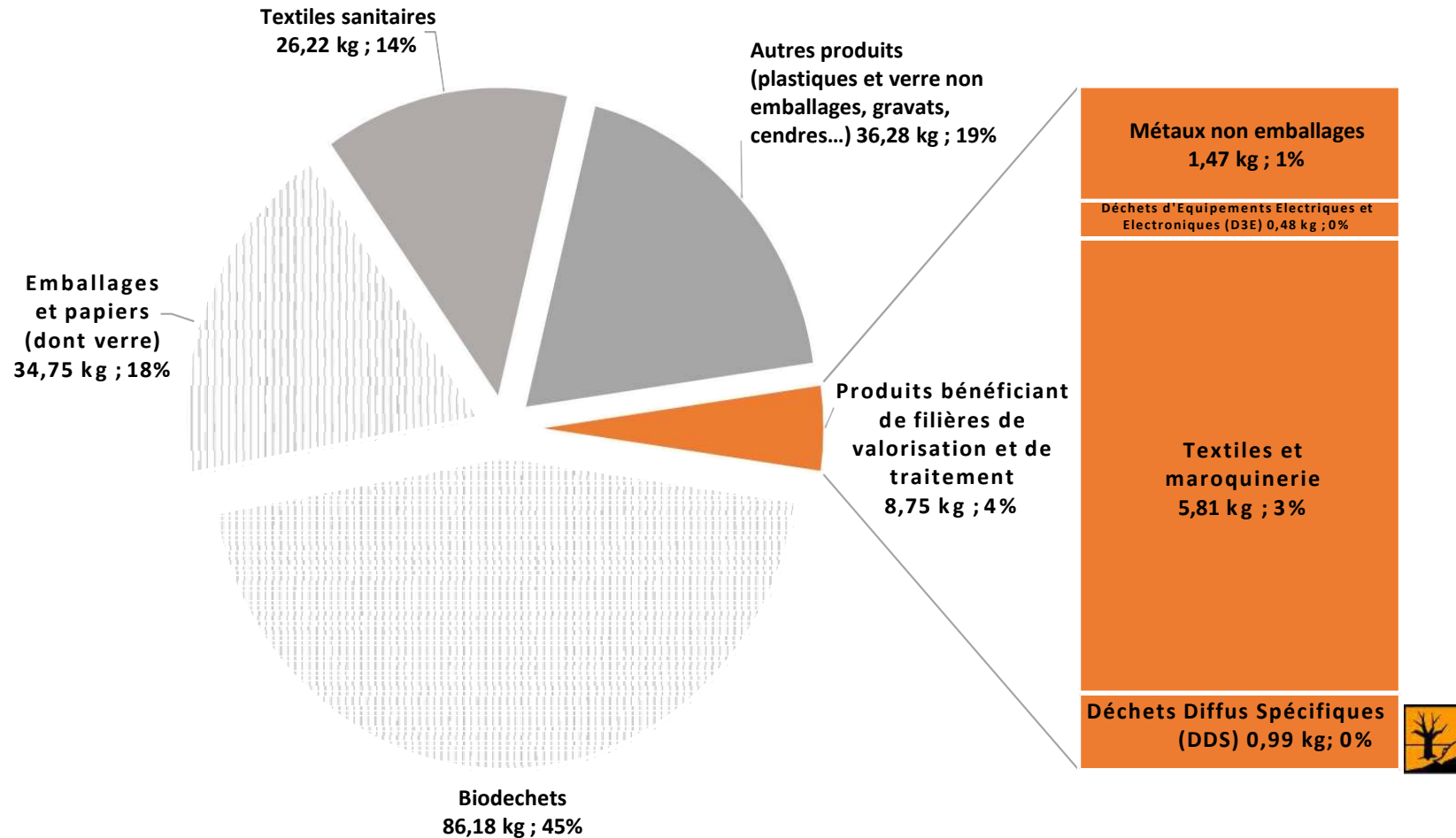
Afin de permettre aux habitants de se doter de bacs normés à moindre coût, la Collectivité revend aux habitants, administrations et entreprises du territoire des bacs **à prix coûtant** (acquis à la suite d'un appel d'offres).

En 2023 les quantités suivantes ont été vendues :

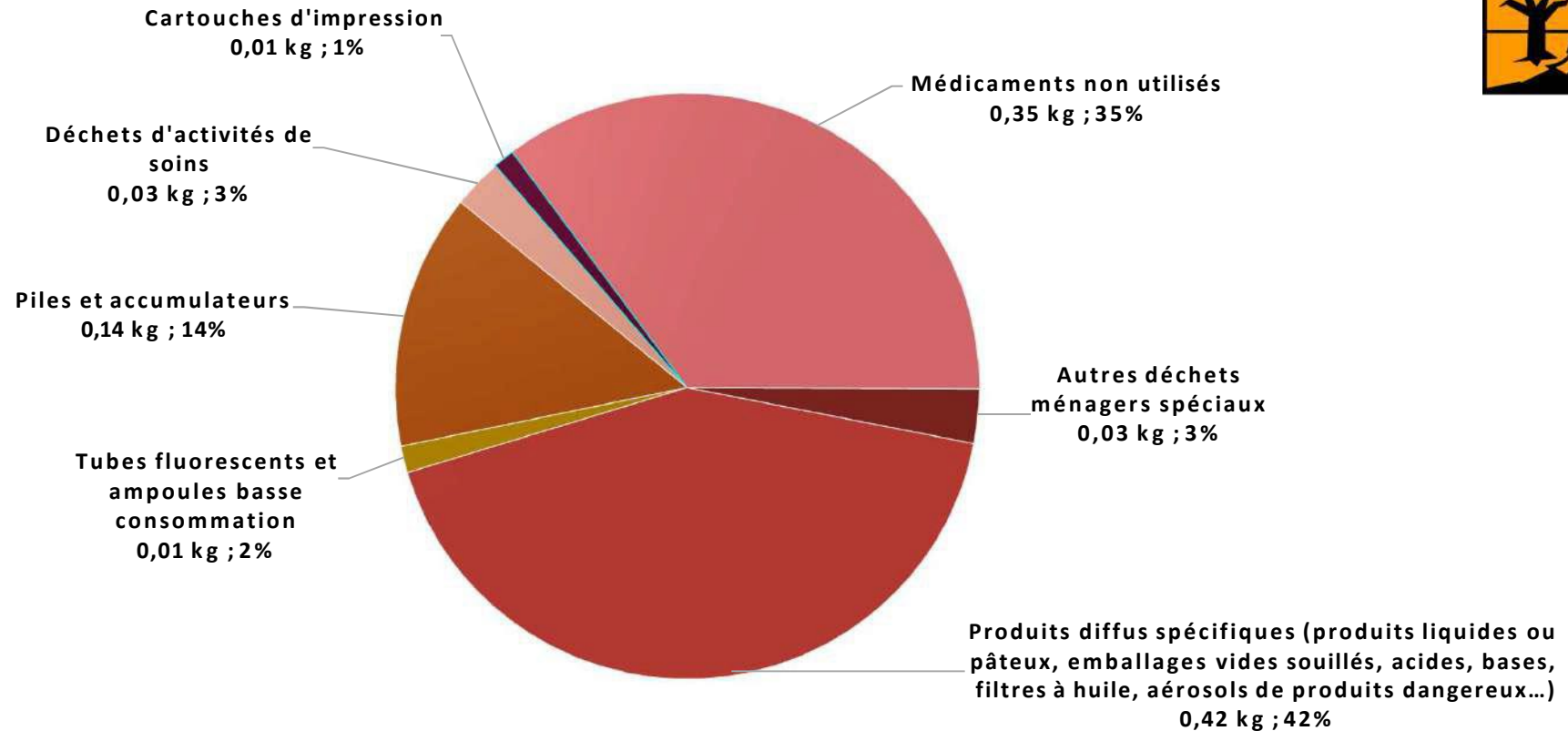
- 43 bacs de 120 litres à 22,45€
- 38 bacs de 120 litres à 25,82€
- 62 bacs de 240 litres à 29,72€
- 23 bacs de 240 litres à 34,18€
- 9 bacs de 660 litres à 137,53€



III – Autres déchets présents dans les OMR sur l'ensemble du SMDO (en kg/hab/an)

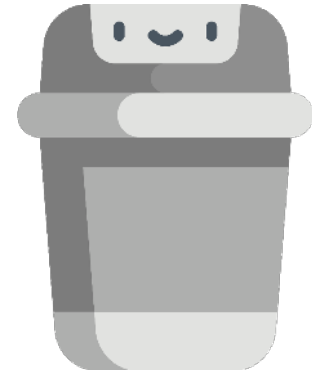


IV – Zoom sur les déchets dangereux présents dans les OMR sur l'ensemble du SMDO (en kg/hab/an)



- Il existe des solutions de traitement et de prévention pour ces déchets : achats de produits plus vertueux, produits rechargeables (piles, cartouches...), apport en déchetteries.

V - Les jours de collecte des déchets ménagers et sélectifs



Lundi Boutencourt – Courcelles-les-Gisors – Eragny/ Epte
- Enencourt Léage— Trie Château – Trie-la-Ville

Mardi Chaumont-en-Vexin, Liancourt-St-Pierre, Reilly

Mercredi Bouconvillers – Boury en Vexin – Chambors – Delincourt -
Hadancourt le haut Clocher – Lattainville – Montagny –
Montjavoult – Parnes - Vaudancourt - Serans

Jeudi Boubiers – Fay les Etangs – Fleury –
Fresnes l'Eguillon – Lavilletterre – Lierville –
Loconville – Monneville – Tourly - Senots

Vendredi La Corne en Vexin, Jaméricourt - Jouy sous Thelle -
La Houssoye – Le Mesnil Théribus – Porcheux -
Thibivillers

VI - La collecte du verre en porte à porte

Le verre est collecté en porte en porte et en apport volontaire sur le territoire du Vexin-Thelle.

La collecte s'effectue une fois par mois.

Pour 2023 les communes suivantes ont été collectées comme suit :



Lundi

- 1^{er} lundi : Trie Château
- 2^{ème} lundi : Boutencourt et Courcelles-les-Gisors
- 3^{ème} lundi : Eragny/Epte et Enencourt-Léage
- 4^{ème} lundi : Trie la Ville



Mardi

- 1^{er} mardi : Chaumont-en-Vexin (secteur 1)
- 2^{ème} mardi : Chaumont –en-Vexin (secteur 2)
- 3^{ème} mardi : Liancourt-St –Pierre et Reilly



Mercredi

- 1^{er} mercredi : Montagny- en-Vexin, Serans et Bouconvillers
- 2^{ème} mercredi : Montjavoult et Hadancourt-le-Haut- Clocher
- 3^{ème} mercredi : Boury en Vexin, Vaudancourt et Parnes
- 4^{ème} mercredi : Chambors, Lattainville et Delincourt



Jeudi

- 1^{er} jeudi : Monneville et Tourly
- 2^{ème} jeudi : Senots, Fresnes l'Eguillon et Fleury
- 3^{ème} jeudi : Loconville et Fay-les-Etangs
- 4^{ème} jeudi : Lavilleterte, Lierville et Boubiers



Vendredi

- 1^{er} vendredi : La Houssoye et Porcheux
- 2^{ème} vendredi : Jouy-sous- Thelle
- 3^{ème} vendredi : Le Mesnil- Théribus
- 4^{ème} vendredi : Jaméricourt, Thibivillers, et La Corne-en-Vexin

VII - Les implantations des colonnes à verre

En plus de la collecte du verre en porte à porte, des colonnes sont disposées sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes :

Les collectes ont lieu environ 1 fois par mois sur appel de la Collectivité.

Le verre collecté par la société SEPUR est acheminé vers un quai de transfert situé sur la commune de BAILLEUL SUR THERAIN..

Un camion mandaté par VEOLIA procède à son transport vers le verrier.

La situation géographique sur le territoire des colonnes se répartit comme suit :



VIII - Les caractéristiques et fréquences des collectes



Les flux	Les contenants	Exploitation	Fréquence de collecte
Ordures ménagères résiduelles	Bac roulant gris normé revendu à prix coûtant aux habitants par la CCVT (ou cuve achetée par les habitants en dehors de la CCVT, mais qui ne soit pas ni bleue ni verte ni jaune)	Collecte en porte à porte	C1 (1 x/semaine) C2 (2x/semaine) pour les métiers de bouche
Tri sélectif	Cuve à couvercle jaune de 120 litres, ou de 240 litres ou de 660 litres (suivant les lieux et besoins)	Collecte en porte à porte	C1 (1 x/semaine)
Le verre en colonnes	25 colonnes à verre de 3 m ³ et 1 colonne à verre de 2 m ³	Collecte en apport volontaire (en sus de la collecte en porte à porte)	C 0,25 (environ 1 x/ mois suivant le remplissage des colonnes. Collectes à la demande de la CCVT)
Le verre en porte à porte	Cuve normalisée de 120 litres à couvercle vert	Collecte en porte à porte	C 0,25 (1 x/mois)
Les encombrants	Déposés en vrac en Porte à porte	Collecte en porte à porte	2 x / an en avril et en octobre

CHAPITRE IV

Bilan d'activité : Les tonnages par flux et leurs évolutions

Evolution des tonnages collectés

ANNEE	OM	SELECTIF	VERRE PAP	VERRE AV	OE	DEEE	TOTAL	EVOLUTION N -1
2021	4957,39	1297,96	700,24	94,88	494,04	13,04	7 557,55	-
2022	4 717,00	1 324,00	703,00	94,00	410,00	10,00	7 258,00	- 299,55 T
2023	4 655,94	1 308,68	686,67	81,32	412,98	4,26	7 149,85	- 108,15 T

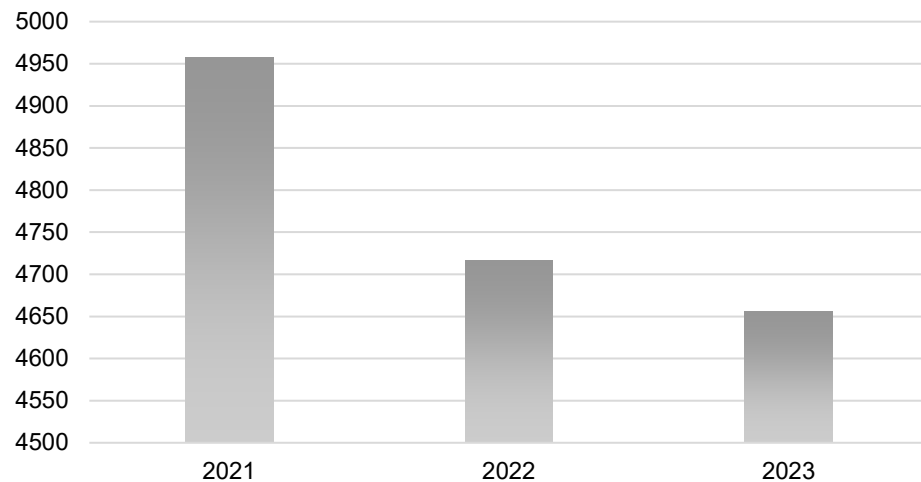
* PAP : Porte A Porte

* AV : Apport Volontaire

I - Les déchets ménagers résiduels collectés

2021	2022	2023
4 957 T	4 717 T	4 656 T
- 240 T		- 61 T

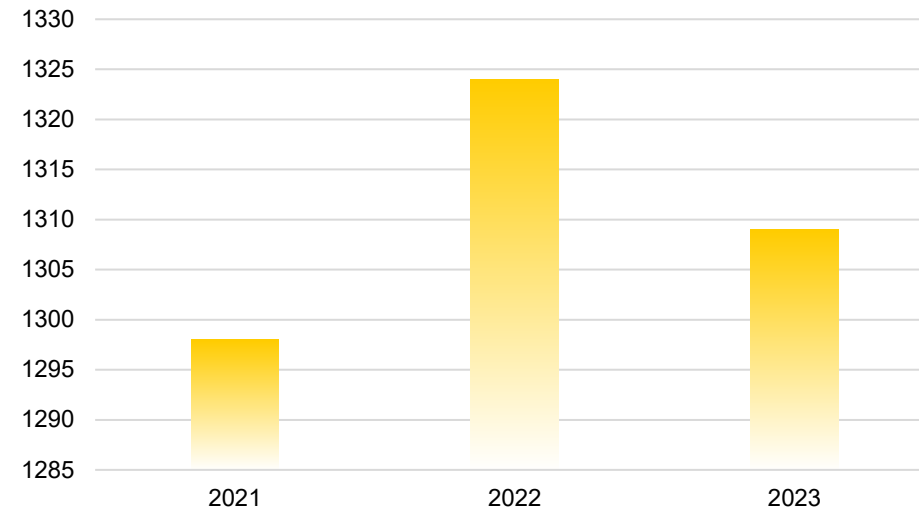
Evolution



II – Les déchets sélectifs collectés

2021	2022	2023
1 298 T	1 324 T	1 309 T
+ 26 T		- 15 T

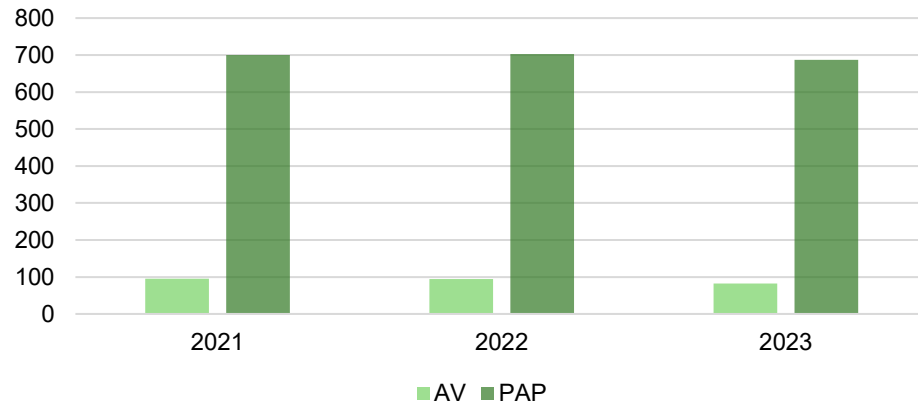
Evolution



III - Le verre en apport volontaire et porte à porte

Déchets du verre en apport volontaire 2021	Déchets du verre en apport volontaire 2022	Déchets du verre en apport volontaire 2023
95 T	94 T	82 T
- 1 T		- 12 T
Déchets du verre en porte à porte 2021	Déchets du verre en porte à porte 2022	Déchets du verre en porte à porte 2023
700 T	703 T	687 T
+ 3 T		- 16 T

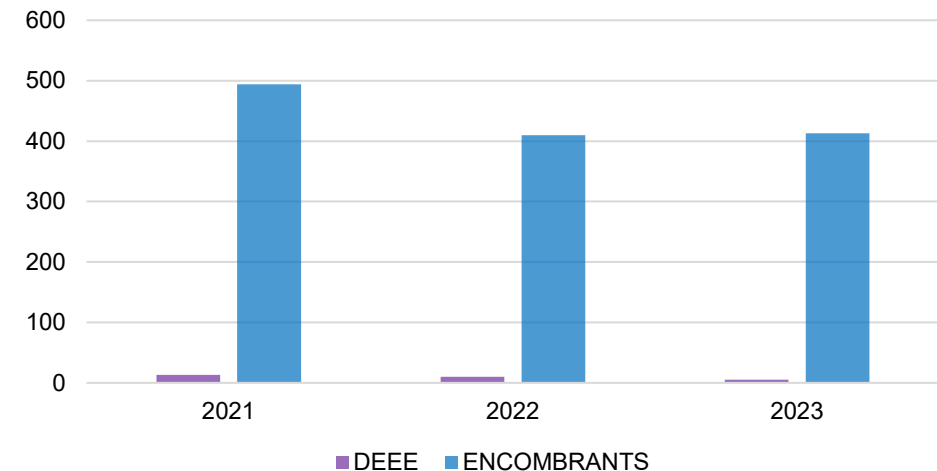
Evolution



IV – Les DEEE et les encombrants

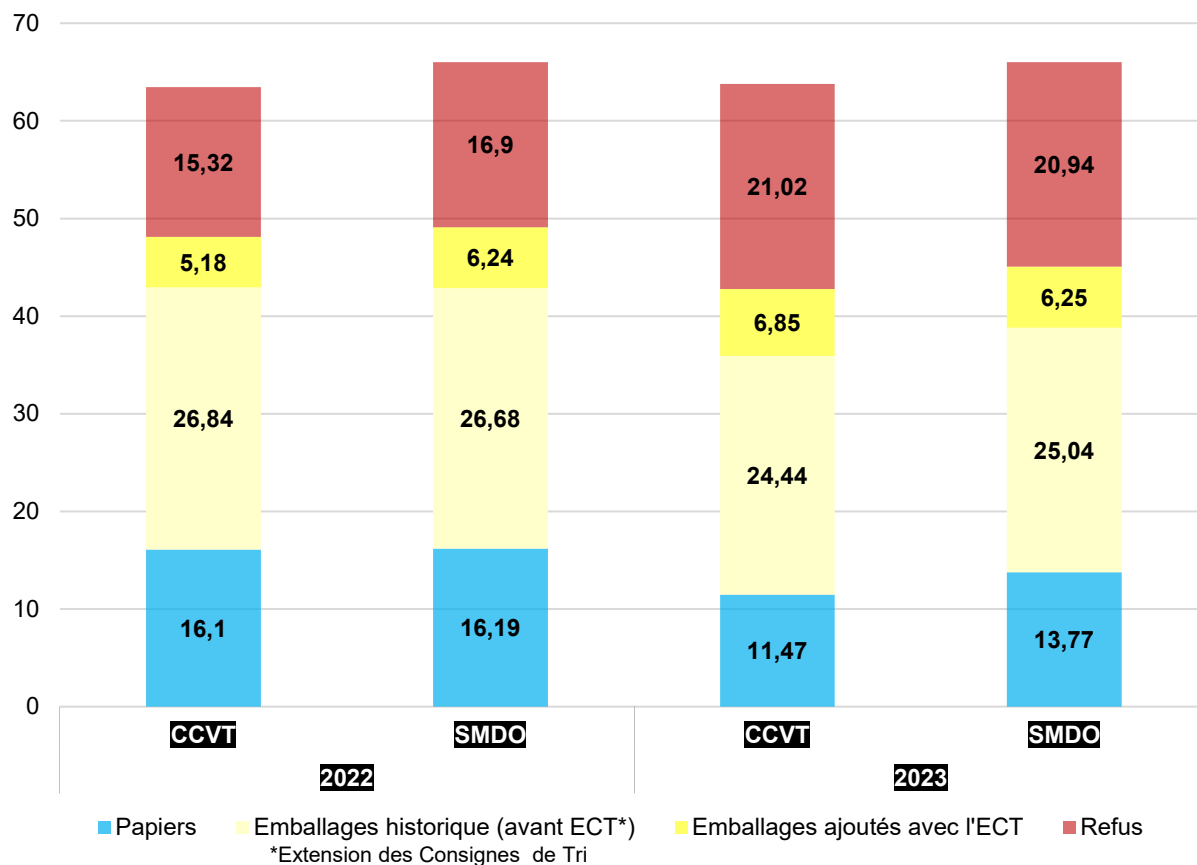
Les DEEE 2021	Les DEEE 2022	Les DEEE 2023
13 T	10 T	5 T
- 3 T		- 5 T
Les encombrants 2021	Les encombrants 2022	Les encombrants 2023
494 T	410 T	413 T
- 84 T		+ 3 T

Evolution

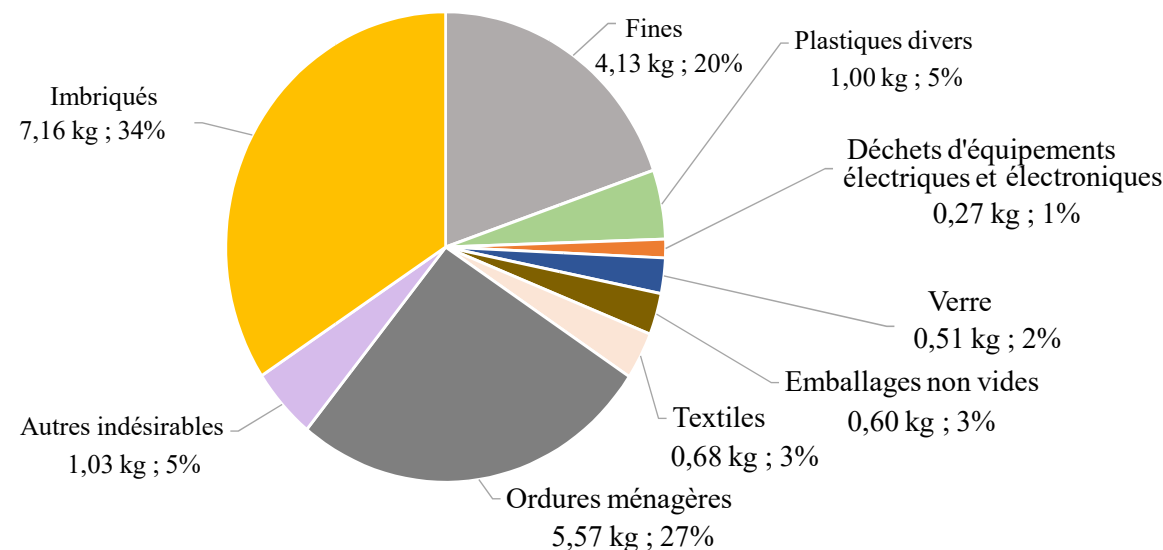


Détail de la Collecte Sélective (en kg/hab/an)

Evolution N -1 CCVT par rapport SMDO



Détail des refus

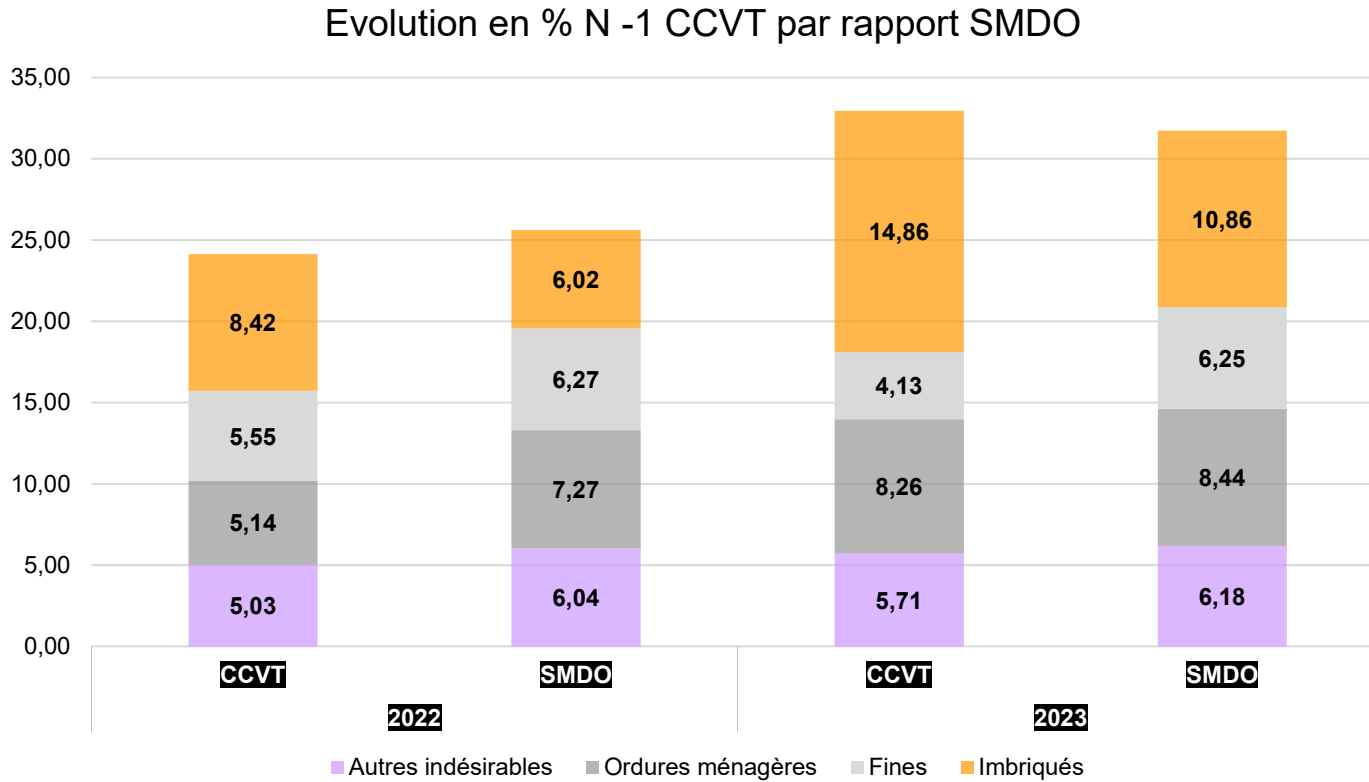


Les imbriqués et les fines représentent toujours la moitié des refus : ils sont majoritairement liés aux taux de compaction de la collecte.

Dans les autres indésirables on retrouve de façon récurrente :

- Textiles sanitaires (mouchoirs jetables, essuie-tout...)
- Métaux non-emballages (pièce de mécanique automobile, ustensiles de cuisine, vis, clous...)
- Morceaux de bois
- Piles, batteries.

Comparaison des refus de la CCVT par rapport au SMDO

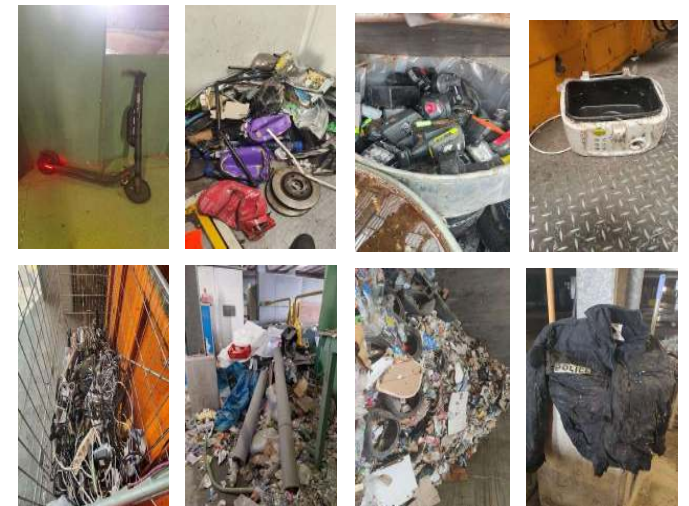


En moyenne, les collectes sélectives entrantes sur le centre de tri présentent un taux de **32,96%** d'erreurs de tri de l'habitant, contre **24,14%** en 2022.

Les petits indésirables



Les gros indésirables retrouvés en moyenne 3 à 4 fois par semaine



CHAPITRE V

Les tonnages issus des Déchetteries (Liancourt St Pierre et Porcheux)

Les principaux tonnages par flux au Point Propre de Porcheux

Flux	2022	2023	Evolution 2022/2023
GRAVATS	339,52 T	237,64 T	- 101,88 T
DECHETS VERTS	304,96 T	319,44 T	+14,48 T
TOUT VENANT	161,18 T	153,32 T	- 7,86 T
METAUX	16,64 T	14,22 T	- 2,42 T
CARTONS	8,18 T	7,18 T	- 1 T
BOIS	52,82 T	50,70 T	- 2,12 T
ECO-MOBILIER	5,60 T	42,68 T	+ 37,08 T
TOTAL	888,90 T	825,18 T	- 63,72 T

Les principaux tonnages par flux à Liancourt St Pierre

Flux	2022	2023	Evolution 2022/2023
AMIANTE	6,96 T	14,04 T	+ 7,08 T
GRAVATS	1 989,04 T	1 718,78 T	- 270,26 T
DECHETS VERTS	1 513,68 T	1 680,60 T	+ 166,92 T
TOUT VENANT	1 760,32 T	1 249,54 T	- 510,78 T
METAUX + EXTINCTEURS	120,52 T	105,16 T	- 15,36 T
CARTONS	29,58 T	45,58 T	+ 16 T
BOIS	362,48 T	313,86 T	- 48,62 T
ECO-MOBILIER	-	308,10 T	+ 308,10 T
ECO DDS	13,37 T	34,63 T	+ 21,26 T
DEEE	30,28 T	117,41 T	+ 87,13 T
DDS (Déchet Diffus Spécifique) + BATTERIE	6,53 T	19,75 T	+ 13,22 T
PNEUS	-	12,22 T	+ 12,22 T
TEXTILE	3,33 T	7,78 T	+ 4,45 T
PILES USAGEES	0,64 T	1,70 T	+ 1,06 T
HUILE MOTEUR	2,43 T	7,20 T	+ 4,77 T
TOTAL	5 839,16 T	5 636,35 T	- 202,81 T

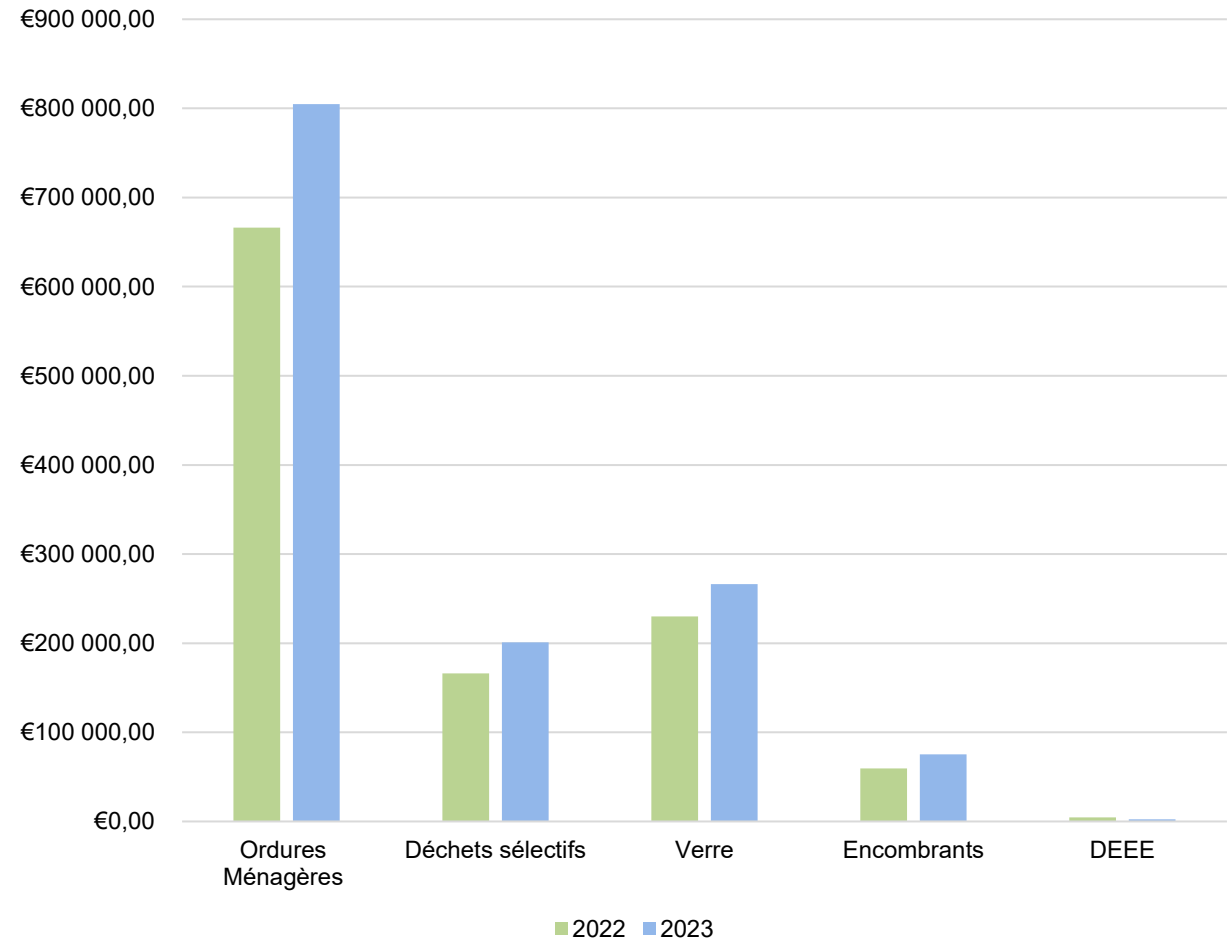
CHAPITRE VI

Les coûts supportés par la Collectivité

I – Les coûts des collectes en porte à porte

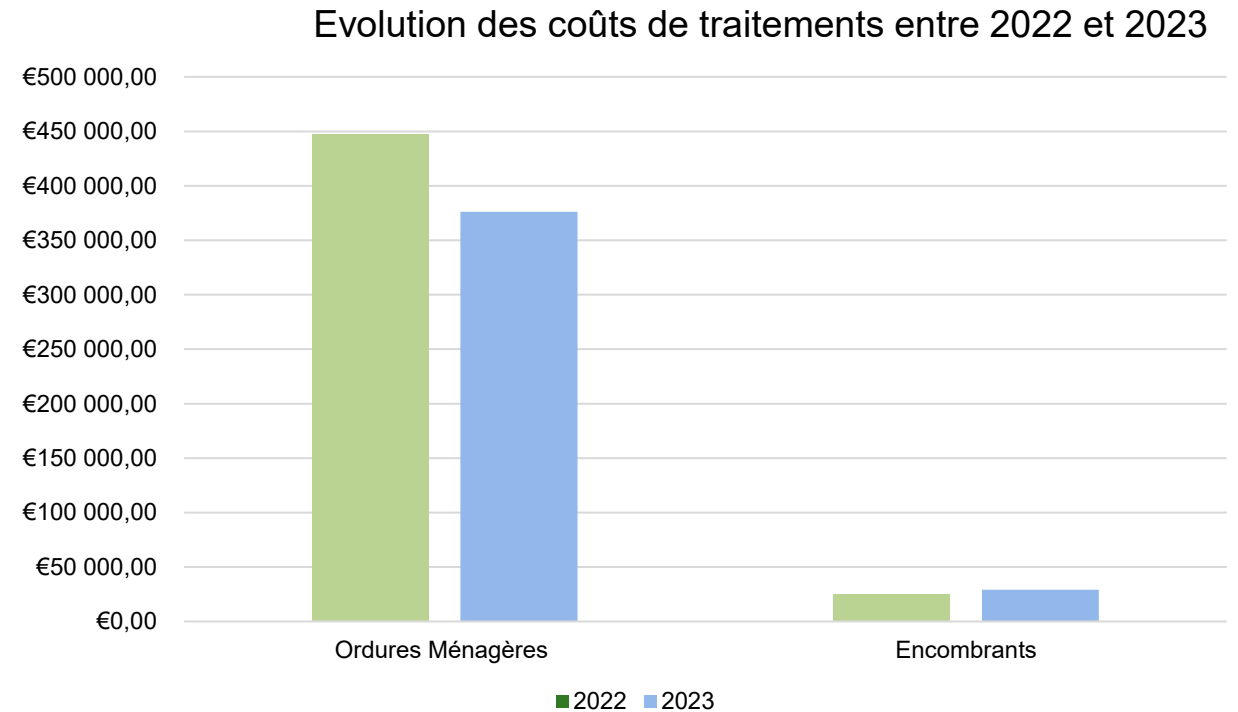
	2022	2023	Evolution
Ordures Ménagères	666 258,86 €	804 869,35 €	+ 138 610,49 €
Déchets sélectifs	166 253,12 €	200 845,47 €	+ 34 592,35 €
Verre	229 846,86 €	266 141,53 €	+ 36 294,67 €
Encombrants	59 666,18 €	75 151,92 €	+ 15 485,74 €
DEEE	4 387,17 €	2 371,23 €	- 2 015,94 €
TOTAL	1 126 412,19 €	1 349 379,50 €	+ 222 967,31 €

Evolution des coûts de collecte entre 2022 et 2023



II – Les coûts de traitements issus des collectes

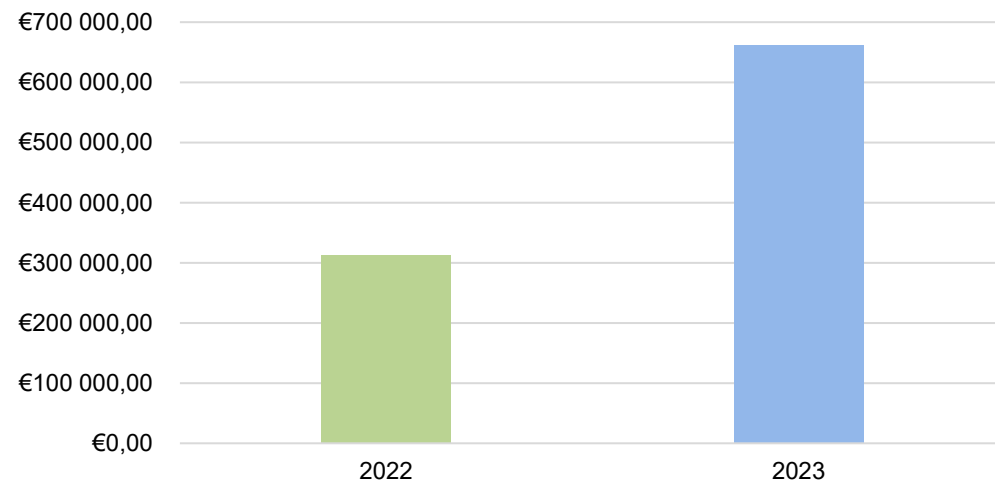
	2022	2023	Evolution
Ordures Ménagères	447 347,81 €	376 251,32 €	- 71 096,46 €
Encombrants	25 291,05 €	29 204,29 €	+ 3 913,24 €
TOTAL	472 638,86 €	407 455,61 €	- 67 183,25 €



III – Les coûts des déchetteries

	2022	2023	Evolution
Déchetteries	312 257,99 €	661 202,15 €	+ 348 944,16€
Déchets verts	15 634,92 €	31 317,78 €	+ 15 682,86 €
TOTAL	327 892,91 €	692 519,93 €	+ 364 627,02 €

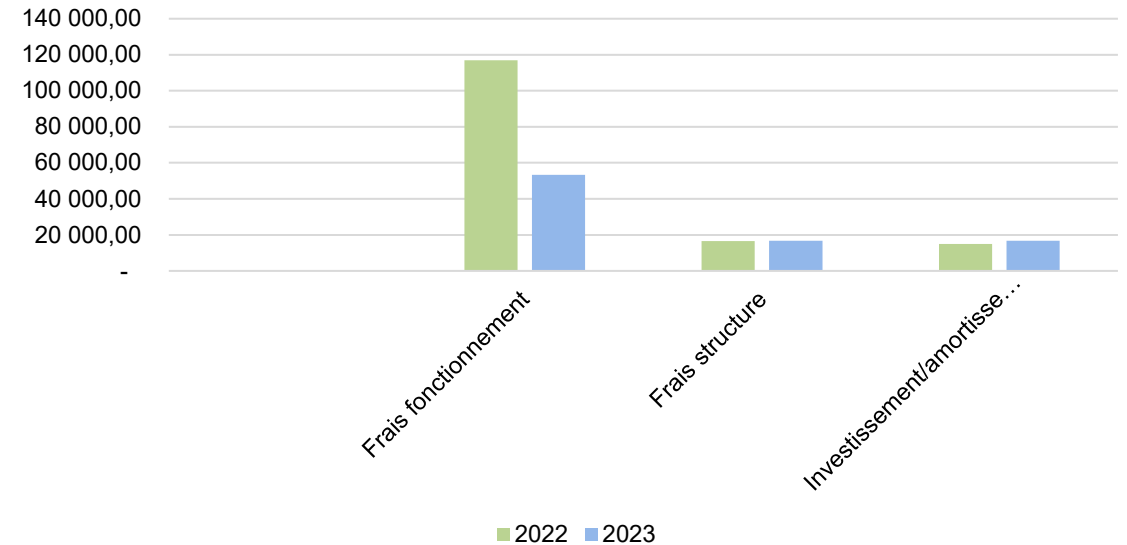
Evolution des déchetteries entre 2022 et 2023



IV – Autres coûts

	2022	2023	Evolution
Frais de fonctionnement	116 951,00 €	53 313,00 €	- 63 638,00 €
Frais de structure	16 504,00 €	16 778,00 €	+ 274,00 €
Investissement/amortissement	56 123,00 €	15 004,00 €	- 39 345,00€
TOTAL	189 578,00€	85 095,00 €	- 102 709,00€

Evolution entre 2022 et 2023



V – Les recettes

	2022	2023	Evolution
TEOM	2 446 395,00€	2 622 395,00€	+ 176 000,00€
Adelphe/ CITEO	70 221,00€	-	- 70 221,00 €
Déchetterie Liancourt St Pierre	88 061,00 €	68 106,00 €	- 19 955,00 €
Point Propre de Porcheux	12 897,00 €	-	- 12 897,00 €
Reprise du verre + intéressement SMDO	12 866,00 €	33 707,00€	+ 20 841,00 €
TOTAL	2 630 440,00 €	2 724 208,00 €	+ 93 768,00 €

